



# L'ECHO FO

## des Pyrénées-Atlantiques

TRIMESTRIEL N° 180  
Juin 2023

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
FORCE OUVRIÈRE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Siège : Centre Municipal de Réunions Place Sainte Ursule 64100 BAYONNE – Tél. 05.59.55.04.54 – C.C.P. Bordeaux 1454.82 B  
Le Directeur Responsable de la Publication : Hervé LARROUQUERE

Site Internet : <http://64.force-ouvriere.org/>

**COMITÉ GÉNÉRAL  
DE L'UNION  
DÉPARTEMENTALE  
FORCE OUVRIÈRE  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

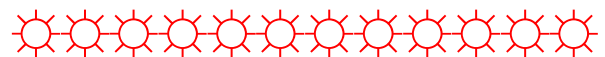
**À OLORON-SAINTE-MARIE**

**VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

**OUVERTURE DES TRAVAUX  
9H30**

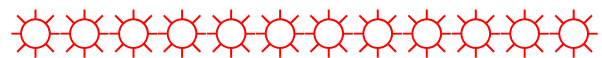
*(Café d'accueil et présentation des  
mandats à partir de 8h30)*

*Sous la Présidence de  
**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire Général  
de la CGT-FO*



## **SOMMAIRE**

- *Edito (Page 2) ;*
- *Ordre du Jour et instructions pratiques (Page 3) ;*
- *Bulletin de participation (Page 4) ;*
- *Mandat de Délégué (Page 5).*



## **EDITORIAL : NOUS NE TOURNONS PAS LA PAGE !**

L'article 19 des statuts de l'UD FO 64 prévoit qu'au moins une fois par an, entre chaque Congrès, les Syndicats adhérents à l'Union Départementale se réunissent en Comité Général, qu'un rapport sur la situation et l'activité de l'Union Départementale, soumis au débat, soit fait par le Secrétaire Général et que chaque Syndicat y soit représenté par un délégué disposant d'un mandat délibératif.

Il est donc normal, comme le stipulent les statuts, de nous réunir en Comité Général cette année, le dernier Congrès s'étant déroulé le 23 septembre 2022.

Il est même essentiel de le faire, ne serait-ce que pour tirer un bilan de l'action syndicale, d'autant que cette année nous avons été confrontés à une nouvelle et énième contre-réforme des retraites.

Après 6 mois de grèves et d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, force est de constater que nous n'avons pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, **mais nous ne tournons pas la page !**

Ce Comité Général de notre UD va donc se tenir le 13 octobre prochain, à Oloron-Sainte-Marie (le lieu exact vous sera précisé ultérieurement) et il sera présidé par Frédéric SOUILLOT, Secrétaire Général de la CGT-FO.

Tous les Syndicats du département sont invités à participer aux travaux de ce Comité Général.

La présence de tous les Secrétaires de Syndicats FO des Pyrénées-Atlantiques est vivement souhaitée, tout comme celle de tous les militants ou adhérents FO.

Au nom de la Commission Exécutive, je vous présenterai donc un rapport oral sur la situation et l'activité de l'UD depuis notre dernier Congrès.

Nul doute que beaucoup de délégués mandatés interviendront sur les contre-réformes qui ont été mises en place ces derniers mois (à commencer par celle des retraites), que ce soit dans le Secteur Privé ou dans la Fonction publique.

Pour combattre et surtout stopper toutes ces régressions, le développement de Force Ouvrière est une priorité et doit être amplifié.

Après la victoire éclatante de FORCE OUVRIERE aux élections Fonction Publique de décembre 2022 (nous sommes passés 2<sup>ème</sup> organisation syndicale devant la CFDT), nous devons maintenant continuer et amplifier le travail entamé en avril 2022, date des premiers renouvellements de CSE (Comités Sociaux et Economiques) dans le secteur privé.

D'autant que plus de la moitié d'entre eux (57 000 au niveau national) seront renouvelés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 décembre 2023, soit sur 3 mois et demi !

Nous devons, plus que jamais, nous renforcer où nous sommes présents et surtout nous implanter où nous ne sommes pas.

Venez nombreux à ce Comité Général et, en attendant, je vous souhaite de bons congés à toutes et tous.

Hervé LARROUQUERE  
Secrétaire Général

# COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- :- :- :- :- :- :-

## OLORON SAINTE-MARIE

*Le Comité Général de notre Union Départementale se réunira donc le VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 à 9h30 à Oloron-Sainte-Marie (Café d'accueil et présentation des mandats à partir de 8h30).*

*Comme pour le Congrès, la réunion de tous nos syndicats en Comité Général est et demeure un moment fort de la vie de notre Organisation. Rappelons qu'il s'agit de l'instance qui donne son avis sur l'activité et les actions de l'Union départementale entre deux Congrès.*

*Cela implique que chaque militant doit poser, dans les délais, une autorisation d'absence lorsque cela est prévu par accord ou dans la réglementation. Lorsque cela n'est pas le cas, il faut prévoir des heures de délégation à prendre ce jour-là. Nous souhaitons que vous soyez le plus nombreux possible.*

*Militants des Syndicats, des Sections, adhérents isolés, nous comptons sur votre présence.*

### ORDRE DU JOUR (à partir de 9h30) :

- Ouverture du Comité Général et composition de la Commission de vérification des mandats ;
- Présentation du rapport oral d'activité par le Secrétaire général de l'UD ;
- Intervention des délégués ;
- Vote sur le rapport d'activité ;
- Intervention de Frédéric SOUILLOT, Secrétaire Général de la CGT-FO ;
- Clôture du Comité Général.

### INSTRUCTIONS PRATIQUES :

#### → Participation au Comité Général :

*Vous trouverez, en page 4, un bulletin de participation que nous vous demandons de remplir et retourner pour le **VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023** dernier délai. Le Comité Général sera clôturé par un buffet pris sur place vers 12H00. Il est donc indispensable que nous connaissions le nombre de participants qui resteront déjeuner.*

#### → Mandat de Délégué :

*Chaque Syndicat, régulièrement affilié à l'Union départementale et à sa Fédération, est tenu d'être présent ou représenté par un délégué présent au Comité Général.*

**Un seul délégué par Syndicat aura droit de vote. 1 (Une) voix sera attribuée à chaque Syndicat.**

*Vous trouverez, en page 5, le mandat de délégué dont les deux parties devront être complétées :*

- La partie supérieure (Volet A) est à remettre au délégué ;
- La partie inférieure (Volet B) est à retourner à l'UD pour le **VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023** dernier délai ;
- Les deux volets doivent être revêtus de la signature du Secrétaire et du cachet du Syndicat.

*Un délégué peut représenter jusqu'à 3 Syndicats, à condition toutefois qu'il soit en possession d'un mandat régulier délivré par les Syndicats concernés.*

**COMITÉ GÉNÉRAL  
de l'UNION DÉPARTEMENTALE  
des SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE  
des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**OLORON-SAINTE-MARIE**

**Vendredi 13 OCTOBRE 2023**

**BULLETIN de PARTICIPATION  
au COMITÉ GÉNÉRAL**

Afin de faciliter l'organisation de notre Comité Général, il est demandé à tous les Syndicats de renvoyer le coupon réponse ci-dessous au secrétariat de l'Union Départementale pour le **VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023, dernier délai**.



**PARTICIPATION AU COMITÉ GÉNÉRAL ET AU BUFFET**

**Nom du Syndicat :**

**Secrétaire    Nom :**

**Prénom :**

**Nombre de participants au Comité Général :**

**Nombre de participants au Buffet :**

**COUPON RÉPONSE A RETOURNER A L'UNION DÉPARTEMENTALE  
AU PLUS TARD POUR LE VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

**COMITÉ GÉNÉRAL de l'UNION DÉPARTEMENTALE  
des SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**OLORON-SAINTE-MARIE VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

**MANDAT de DÉLÉGUÉ (Volet A)**

**(Partie à conserver par le délégué qui devra la présenter à l'entrée du Comité Général)**

Syndicat de (Titre/Ville) .....

Fédération .....

Secrétaire .....

**NOM et Prénom du DÉLÉGUÉ** .....

*Si le syndicat se fait représenter par un délégué appartenant à un autre syndicat, il devra lui remettre ce mandat avec le sens du vote à émettre sur le vote du rapport d'activité.*

**CACHET du SYNDICAT**

**SIGNATURE du SECRÉTAIRE**



**COMITÉ GÉNÉRAL de l'UNION DÉPARTEMENTALE  
des SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**OLORON-SAINTE-MARIE VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

**MANDAT de DÉLÉGUÉ (Volet B)**

**(Partie à RETOURNER à l'U.D. POUR le 29 SEPTEMBRE 2023)**

Syndicat de (Titre/Ville) .....

Fédération .....

Secrétaire .....

**NOM et Prénom du DÉLÉGUÉ** .....

**CACHET du SYNDICAT**

**SIGNATURE du SECRÉTAIRE**